Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Achat de véhicule

Par AnthonyD

Bonjour,

Je permets de vous contacter dans un cas personnel. Nous venons d'acheter une voiture Peugeot 2008 au concession Mitsubishi Roure Automobile Aix en Provence.

Il s'avère qu'on moment de signer le bon de commande et de récupérer le véhicule, le contrôle technique n'avait pas été fait. Ayant de leur part un garage partenaire pour effectuer le contrôle technique sur GEMENOS, lieu de mon travail, nous avons accepté avec gentillesse de signer le papier de livraison en leur amenant le véhicule ce jour, 20/02/2020 à 20h15 au garage Auto Bilan situé dans la ZI de Pujol.

Nous devons partir demain, 21/02/2020, en vacance dans l'Isère MAIS il se trouve que la voiture a besoin de réparation sur le flan avant droit au niveau des suspensions (une pièce étant cassée et un amortisseur à revoir) et doivent donc me la garder pour réparation. Malheureusement, leur solution de prêt de véhicule ne convient pas à mon utilisation, la voiture ne respectant pas nos critères de besoin pour partir ce qui n'en fait donc absolument pas une solution.

De ce fait, suis-je en droit de demander l'annulation de la vente de ce véhicule ? Si oui, puis-je également demander un dédommagement concernant le manque cruel de sérieux dans le dossier de vente de la voiture ? A savoir qu'en plus de ce fait, ils m'ont laissé partir avec un véhicule à risque.

Vous remerciant d'avance de votre retour si vous avez la possibilité de répondre à cette question.
Vous souhaitant un agréable soirée.